



Programme des Nations Unies pour le Développement Algérie  
Plan d'initiation de projet (PIP)

Titre du Projet : **Appui à la formulation de la politique globale de prévention de la corruption**  
**Proposition de plan d'initiation de projet**

**Date début du plan d'initiation : 01 Novembre 2019**

**Date début du plan d'initiation : 30 Juin 2020**

**Partenaire de mise en œuvre : Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Brève description**

L'Algérie compte parmi les premiers états signataires de la convention des Nations Unies contre la corruption. En effet la convention a été ratifiée le 25 Août 2004, puis traduite concrètement dans la Loi n°06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

A ce titre l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption a été mis en place, la révision constitutionnelle de 2016, a défini ses missions dans l'article 203 de la Constitution qui stipule que l'Organe est chargé « **de proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics** ».

Le présent projet, vise à accompagner l'organe National de Prévention et de Lutte contre la corruption dans l'élaboration stratégique de la politique globale de prévention de la corruption, à travers une approche globale qui s'inscrit dans les dynamiques de changements dans le domaine de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Durée du programme : 2019-2020  
Alignement SP: Solution type no 2 :Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable.  
Alignement ODD: Objectif 16 Paix, Justice et institutions efficaces

Atlas Award ID: 00123455

Ressources nécessaires	250 000 USD
Ressources disponibles :	50 000 USD
• Regular	50 000 USD
• Donor	-
Unfunded budget:	200 000 USD
In-kind Contributions	-

Approuvé par L'Organe National de Prévention et de Lutte Contre la Corruption	Approuvé par Le Ministère des Affaires Etrangères	Approuvé par Le Programme des Nations Unies pour le Développement
Monsieur Kour Tarek Président	<i>الدليل العام بالنيابة</i> <i>لمزهر سوايم</i>	Madame Blerta Aliko Représentante Résidente
Date: <i>طازق كور</i>		<i>Blerta Aliko</i> 25/11/2019



**Blerta Aliko**

Représentante Résidente PNUD  
UNDP Resident Representative

---

## Table des matières

I. Contexte.....	3
II. Produits escomptés.....	5
III. Arrangement de gestion .....	8
IV. Suivi et evaluation.....	10
V. Annual Work Plan.....	11
VI. Annexes:.....	17
Annexe 1 : Termes de références – Comité de Pilotage.....	17
Annexe 2 : Termes de références – Chargé (E) de Projet .....	19
Annexe 3 : Termes de références – Assistant de Projet .....	20



---

## I. CONTEXTE

En Algérie, la lutte contre la corruption est une question prioritaire des pouvoirs publics, de nombreuses réformes institutionnelles et juridiques ont été engagées dans le but de renforcer les fondements de l'Etat de droit et à asseoir les principes de la bonne gouvernance à travers la consécration des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de transparence dans la vie publique.

L'Algérie a réalisé des acquis dans le domaine de lutte contre la corruption, et fait partie des premiers pays à avoir ratifié la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, et ce depuis 2004.

Dans le même cadre, depuis 2012, le pays avait fait l'objet des évaluations par les pairs au titre des cycles du mécanisme d'évaluation :

- Un arsenal juridique, visant la prévention et la lutte contre la corruption, est développé,
- Un cadre institutionnel où coexistent l'Organe dédié à la Prévention et la Lutte Contre la Corruption, et des structures spécialisées telles que : la Cour des Comptes, le tribunal administratif et les pôles spécialisés, le contrôle général des services publics, l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Brigade économique et financière de la police judiciaire de la sûreté de wilayas, le corps de contrôleurs financiers et contrôle préalable des dépenses engagées,
- En soutien à ces mesures, le Gouvernement a inscrit et engagé des programmes d'action dans leurs multiples volets, les principes de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Ces programmes d'action comprennent (1) la mise en place progressive des supports de l'administration électronique (e-administration), (2) l'introduction de mesures administratives visant à l'allègement, l'harmonisation et la simplification des formalités et procédures administrative et (3) l'élaboration des codes de déontologie et de bonne conduite.

Dans le même sens, le pays s'est engagé activement dans le processus de négociation et dans les différentes consultations et initiatives portant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), aux niveaux, national, régional et international. Et s'est joint au consensus dégagé pour l'adoption de la plateforme des ODD convaincue de sa pertinence pour placer le développement durable au centre de la vision partagée du monde<sup>1</sup>.

Comme susmentionné, l'Algérie compte parmi les premiers états signataires de la convention des Nations Unies contre la corruption, en effet la convention a été ratifiée le 25 Août 2004, puis traduite concrètement dans la Loi n°06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

A ce titre, l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la corruption a été mis en place, la révision constitutionnelle de 2016, le constituant a érigé l'Organe au niveau institutionnel plus élevé que la loi. Les articles pertinents de son indépendance, de son autonomie, de ses missions et de son placement auprès du Président de la République tendent à renforcer sa place et son rôle au niveau des institutions de l'Etat.

Ainsi la principale mission de l'Organe est définie dans l'article 203 de la Constitution qui stipule que l'Organe est chargé « **de proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant**

---

<sup>1</sup> Pour l'ODD 16 : voir le rapport National volontaire de l'Algérie : progression de la mise en œuvre des ODD. 2019.: [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23441MAE\\_rapport\\_2019\\_complet.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23441MAE_rapport_2019_complet.pdf)

**l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics ».**

C'est dans cette optique que l'Organe est chargé de traduire ces valeurs et principes dans le cadre d'une politique globale de prévention de la corruption, mission à laquelle, il s'attelle actuellement en élaborant un avant-projet de la politique globale de prévention de la corruption.

La lutte contre la corruption représente un impératif dans la voie de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 16 « **Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous** » dans la mesure où l'amélioration de la gestion des ressources nationales contribuera à accélérer leur réalisation. A contrario, chaque ponction sur l'effort consacré au développement nous éloigne davantage d'une telle perspective. Lutter contre la corruption est donc, une **condition préalable à l'instauration d'une bonne gouvernance** et au renforcement de la confiance des citoyens dans l'action des gouvernants. Elle implique nécessairement la promotion des principes d'équité, de participation, de transparence, d'intégrité et de redevabilité. Ces paramètres constituent en effet les **fondements de la Gouvernance Démocratique**, dans la mesure où ils permettent à **l'État, au secteur privé et à la société civile de conjuguer leurs efforts** pour définir et mettre en œuvre **des objectifs et stratégies clairs de prévention et de lutte contre la corruption.**

Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), par son expertise technique et expérience avérée en la matière est sollicité pour apporter un appui technique à l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la corruption dans l'élaboration de la politique globale de prévention de la corruption, dans une approche globale qui s'inscrit dans les dynamiques de changements dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Le présent plan d'initiation de projet (PIP), sera mis en œuvre sur une période de 08 mois, et portera sur la mise à disposition de l'expertise nécessaire pour accompagner le processus de la formulation de la politique globale de prévention de la corruption dans ses deux principales phases : la phase préparatoire de la rédaction de la politique globale et la phase de sa formulation.

Ce plan initial, devrait aboutir à une proposition d'un programme de coopération entre le PNUD et l'ONPLC à long ou moyen terme, portant sur la mise en œuvre effective de la politique globale de prévention de la corruption à travers la formulation de recommandations pour l'élaboration d'un plan d'action et des initiatives prioritaires, et ce en alignement avec le plan stratégique du PNUD pour la période de 2018-2021, et conformément à « **la solution type no 2 : mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable** », qui vise à soutenir les divers modes de développement qui contribuent à l'édification de sociétés pacifiques, justes et sans exclusivité, en tirant parti de l'avantage comparatif du PNUD et de sa longue expérience en matière de gouvernance. Notamment dans les contextes de développement portant sur un appui aux fonctions de gouvernance de base, à la création de services locaux, à l'instauration de l'état de droit, **au renforcement des capacités de lutte contre la corruption et à l'accès à la justice.**

C'est dans ce contexte que le PNUD apportera son appui, à travers la mobilisation de l'expertise nationale et internationale, l'organisation d'ateliers et séminaires de formation de renforcement des capacités, et la formulation de recommandations pour la mise en œuvre effective de la politique nationale de prévention de la corruption.

## II. PRODUITS ESCOMPTÉS

L'élaboration d'une Politique Nationale de Prévention de la Corruption est vitale pour une vision globale, la coordination et le pilotage des différents efforts visant à prévenir et lutter contre la corruption. La politique globale sera élaborée selon une approche participative et inclusive associant les divers acteurs et parties prenantes en Algérie.

Quatre (04) résultats interdépendants qui devraient contribuer à l'impact attendu, sont escomptés :

- Une Politique Globale de Prévention de la Corruption et un plan d'actions basé sur une approche participative de prévention de la corruption sont élaborés.
- Les institutions spécialisées, le cadre légal, juridique et institutionnel relatif à la Prévention et Lutte Contre la Corruption sont renforcés.
- La participation du citoyen, des organisations de la société civile et du secteur privé, est soutenue.
- Le dialogue et la coopération entre les différentes composantes de la société, l'Etat et les institutions de coopération internationale-sont renforcés.

Cette approche est essentiellement basée sur :

- ▶ Les Objectifs de Développement Durable et les principes de l'Agenda 2030. Le programme sera étroitement lié à l'ODD16
- ▶ Une approche participative et inclusive qui met l'accent sur le renforcement des facteurs de résilience et des capacités
- ▶ Une approche intégrée, basée sur les bonnes pratiques, leçons apprises et consolidant les efforts de l'Algérie, les interventions du PNUD et autres parties prenantes
- ▶ La planification participative
- ▶ Les partenariats
- ▶ L'innovation, pour promouvoir l'identification de nouvelles approches
- ▶ Intégration de la dimension genre au niveau de toutes les interventions

L'atteinte de ces résultats stratégiques, sera concrétisée à travers la mise en œuvre des produits définis ci-dessous :

### **Produit 1 : Les capacités des acteurs intervenants dans la formulation de la politique globale de prévention de la corruption sont renforcées**

- 1.1- Information, formation et renforcement des capacités des acteurs institutionnels impliqués dans le processus de la formulation de la politique globale de prévention de la corruption.
- 1.2- Renforcement des échanges et mise en réseau nationaux, régionaux et internationaux, et appui dans la consolidation et le partage des bonnes pratiques.

### **Produit 2 : La phase préparatoire pour l'élaboration du diagnostic est appuyée à travers la mise en place d'un cadre stratégique et des mécanismes de consultations efficaces**

- 2.1- Appui au renforcement du cadre légal, juridique et institutionnel relatif à la prévention et la lutte Contre la Corruption.

- 2.2- Appui dans l'élaboration du diagnostic et études préalables à la formulation de la politique globale de prévention de la corruption.
- 2.3- Appui dans le processus de la consultation avec les différents acteurs nationaux intervenant dans politique globale de prévention de la corruption.

**Produit 3 : La politique globale de la prévention de la corruption et le plan d'action pour la mise en œuvre des initiatives prioritaires sont élaborés**

- 3.1- Appui dans la rédaction de la politique globale de prévention de la corruption.
- 3.2- Appui dans l'élaboration des stratégies de la communication
- 3.3- Appui dans l'élaboration du plan d'action et des initiatives prioritaires de la politique globale et des stratégies sectorielles de prévention de la corruption.

**Partenariats et coordinations**

► Partenaires Nationaux :

1. Les principaux interlocuteurs seront essentiellement les acteurs dans la chaîne de valeur de la prévention et la lutte contre la corruption. A ce niveau, l'Organe National de Prévention et de Lutte Contre la Corruption (ONPLC), dont la mission est, entre autres, de "proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics" (Article 203 de la Constitution), assurera le leadership et animera sa mise en œuvre par le développement d'accord de coopération.
2. Une coordination de premier rang pourrait être envisagée avec les institutions spécialisées : Office Central de Répression de la Corruption (OCRC), Cour des comptes, les organes de contrôle et de répression, l'Inspection Générale des Finances (IGF), et inspections générales des départements ministériels.
3. Partenariats avec les représentants du secteur privé, de la société civile, y compris les médias pour la formulation de la politique globale de Prévention de la corruption, son plan d'action ainsi que la mise en place des structures de Gouvernance.
4. Coordination avec les différents départements ministériels, les Académies, les centres de recherches publics (Think Tank) et privés pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.
5. Partenariat avec l'Ecole Supérieure de l'Hôtellerie et de la Restauration d'Alger et l'Ecole Supérieure de la Magistrature d'Alger, comme partie responsable dans un cadre de lettre d'accord standard pour l'exécution logistique des activités relatives aux journées d'études portant sur les consultations avec différentes parties prenantes, notamment les universités, la société civile et les médias.

► Partenaires internationaux :

6. Le projet coordonnera aussi activement avec d'autres organisations internationales, en concertations avec le Ministère des Affaires étrangères, travaillant sur la lutte contre la corruption afin de construire des synergies telles que les agences des Nations Unies notamment l'Office des Nations Unies contre la Drogue le Crime (ONUDC)
7. Le projet pourra également s'appuyer sur les Global Policy Centres du PNUD, l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche, le centre de Gouvernance d'Oslo, ou autres centres de recherche.

► Groupes cibles :

- En premier lieu l'Organe indépendant spécialisé : ONPLC
- Les acteurs nationaux opérant sur la thématique et concernés par la mise en place de la Politique globale de Prévention de la Corruption et son plan d'action, d'évaluation et de suivi.

► Gestion des connaissances

- L'aspect connaissance représente un des prérequis nécessaire à la démarche de pérennisation et durabilité du processus et des compétences, au niveau central et local, et la mise en place de la Politique Globale de Prévention de la corruption et des initiatives stratégiques.
- Le projet réalisera des produits de connaissance, des études et des rapports d'analyse.





### III. ARRANGEMENT DE GESTION

#### Modalité d'exécution :

La gestion de projet suivra les règles et procédures du PNUD notamment dans le cadre des modalités de mise en œuvre directe de projet (DIM). La gestion de projet se concentre sur deux niveaux de décision et de consultation, la Réunion tripartite et le Comité de pilotage.

**1- Réunion tripartite :** Dirigée par un représentant du Ministère des Affaires Étrangères, le représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement, et un représentant de haut niveau du partenaire d'exécution, soit l'Organe National de Prévention et Lutte contre la Corruption, autre que le membre du comité de pilotage, cette réunion a se tiendra en fonction des besoins.

Cette réunion sert à informer les participants sur l'état d'avancement de l'exécution du projet, y compris en termes de résultats et d'impacts, et vise surtout à résoudre les blocages et éventuelles difficultés qui ne sont pas résolues au niveau du Comité de pilotage.

**2- Comité de pilotage :** Ce comité est chargé de fournir un appui et des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit de l'instance habilitée à approuver le plan de travail annuel et à valider toute révision concernant les activités déclarées. Le Comité est également compétent pour élargir le partenariat du projet. En outre, il répond aux demandes de l'équipe de gestion de projet lorsque celle-ci est confrontée à des goulots d'étranglement ou des blocages en cours d'exécution du projet;(Pour la composition du Comité de pilotage, voir le schéma ci-dessous) ;

**3- Unité de gestion de projet :** Elle est composée d'un(e) chargé (e) et d'un (e) assistant(e) de projet appuyé par l'unité de programme Gouvernance démocratique, au niveau bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'unité de gestion de projet sera en charge de coordonner l'ensemble du projet au titre du PNUD et de faire le suivi nécessaire avec le partenaire national.

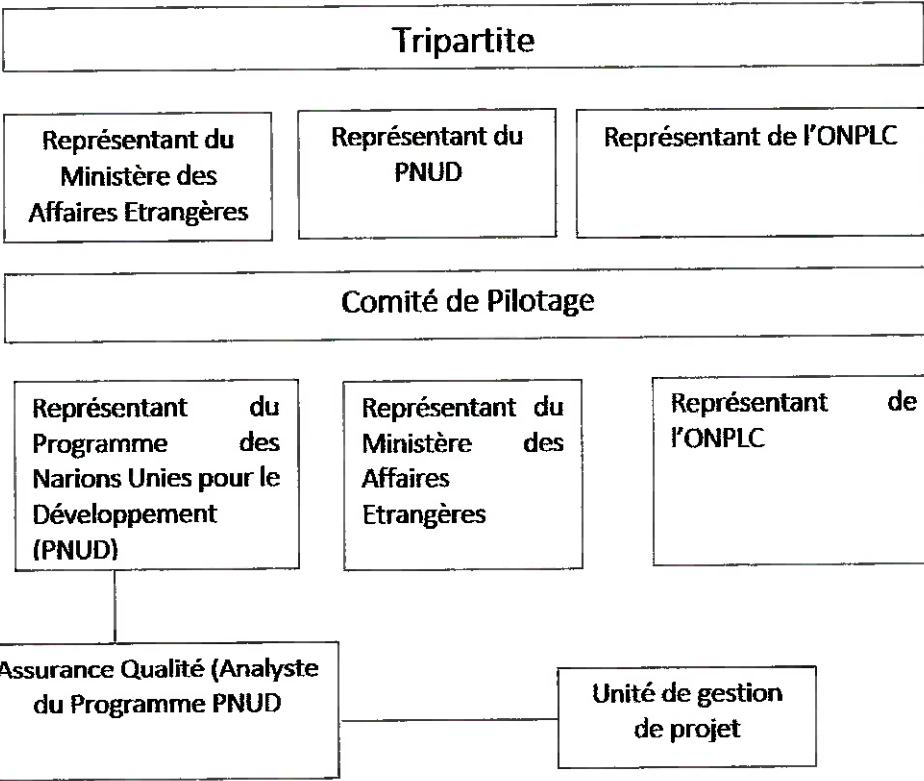
#### 4- Assurance qualité du projet :

L'analyste au programme du PNUD suivra de près la mise en œuvre globale du projet et en assurera la coordination, en consultation avec les bailleurs de fond et le partenaire national.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. MA', is located at the bottom center of the page.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. MA', is located at the bottom right of the page.





#### IV. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation par l'équipe du projet, et éventuellement des partenaires:

Activité de suivi	Objet et actions	Fréquence	partenaires éventuels
<b>Avancement des résultats à suivre</b>	Collecte et revue des données relatives à l'avancement des indicateurs seront recueillies en vue de les analyser et les évaluer par rapport à l'atteinte des résultats mentionnés dans le Cadre de Résultats (CR).	Bimestrielle	Task force et structures de Gouvernance
<b>Veille, suivi et gestion des risques</b>	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés et proposer des mesures de mitigation avec les partenaires Mettre en place et actualiser le journal des risques	Trimestrielle	Task force et structures de Gouvernance
<b>Rapports du projet</b>	Rapport d'avancement du projet Rapport d'évaluation	Trimestrielle et Annuelle	Experts Comité de pilotage

#### *Risques et hypothèses*

Risque et hypothèses	Mesures de mitigation
<b><u>Risque politique :</u></b> Les changements institutionnels suite aux élections présidentielles, peuvent impacter le rythme de la mise en œuvre du projet	Mise en place d'une task force (Groupe de travail) et Structures de Gouvernance représentatifs des principaux intervenants sur la thématique, avec une inclusion et une représentativité importante, sont également des gages de continuité
<b><u>Risque stratégique:</u></b> la duplication des interventions des différentes parties prenantes sur la thématique en Algérie.	Un mapping et une matrice de coordination seront indispensables
<b><u>Risque opérationnel :</u></b> le principal risque constaté est le manque en ressources humaines	Diversifier les moyens et outils de renforcement des capacités Un plaidoyer et une sensibilisation des principales parties prenantes mais également une meilleure mobilisation et coordination avec les Partenaires Techniques et financiers est primordiale.

V. ANNUAL WORK PLAN

Year: 2018-2019

EXPECTED OUTPUTS And baseline, indicators including annual/targets	PLANNED ACTIVITIES List activity results and associated actions	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET	
		Nov- Dec	Jan- Fev	Mars- Avril	Mai- Juin		Funding Source	Budget Description Amount (USD)
<p><b>Données de référence:</b> Absence d'un cadre stratégique de prévention et de lutte contre la corruption en Algérie</p> <p><b>Baseline:</b> Rapports, cadre juridique et institutionnel et études de perception Structures des Institutions spécialisées</p> <p><b>Indicateurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de formations thématiques visant à renforcer les connaissances et les capacités des parties prenantes développées</li> <li>- Nombre des acteurs sur la thématique bénéficiant des actions de formations prévues dans le plan de renforcement des compétences</li> <li>-Rapport de consultation de différents acteurs nationaux sur la thématique</li> <li>-1 Mécanisme stratégique de gouvernance, de consultation et de coordination</li> <li>-Nombre de rapport de diagnostic du cadre juridique et institutionnel</li> <li>-Politique Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Corruption élaborée</li> <li>-Plan d'action et initiatives stratégiques de la politique Nationale de Prévention et de Lutte Contre la corruption développés</li> <li>-% des participants à l'élaboration de la politique nationale et son plan d'action des acteurs ayant bénéficiés des formations</li> </ul> <p><b>Résultat stratégique attendu:</b> A l'horizon de 2020, le gouvernement algérien et les parties prenantes nationales disposeront d'une vision globale, d'un cadre légal et institutionnel et des capacités nécessaires pour la prévention et la lutte contre la corruption</p>								
<b>Produit 1 : Le</b>	<b>1.1 Actvi result :Information, formation et renforcement des acteurs institutionnels impliqués dans le processus de la formulation de la politique globale de la prévention de la corruption.</b>							

renforcement des capacités et mise à disposition d'outils au profit des acteurs clés pour la rédaction de la politique globale de prévention de la corruption	<p><b>Organisation de cycle de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1er cycle de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de risque</li> <li>- Rédaction stratégique et légistique</li> <li>- Communication</li> </ul> </li> <li>2. 2ème cycle de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation à la bonne gouvernance</li> <li>- Evaluation des politiques publiques ( public policy assessors)</li> <li>-évaluation et gouvernance des organisations de la société civile</li> </ul> </li> </ul>						UNDP					15 000
<b>1.1 Activi result : Renforcement des échanges et mise en réseau nationaux, régionaux et internationaux, et appui dans la consolidation et le partage des bonnes pratiques</b>												
<b>Produit 2 : La phase préparatoire pour l'élaboration du diagnostic est appuyée à</b>												
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Missions d'échanges de bonnes pratiques</li> <li>-Organisation de séminaires et journées d'études propres à l'ONPLC</li> </ul>						UNDP					20 000
<b>Activ resultv 2.1 Appui au renforcement du cadre légal, juridique et institutionnel relatif à la prévention et la lutte Contre la Corruption.</b>												
	Mobilisation d'une expertise pour l'élaboration d'un rapport diagnostic du cadre légal, juridique et institutionnel.						UNDP					5 000

<p>travers la mise en place d'un cadre stratégique et des mécanismes de consultations efficaces</p>	<p>Atelier de restitution des recommandations sur le cadre légal cadre légal, juridique et institutionnel.</p>						UNDP				5 000
<p><b>Activ resultv 2.2 Appui dans l'élaboration du diagnostic et études préalables à la formulation de la politique globale de prévention de la corruption</b></p>											
<p>Appui dans l'élaboration de l'Enquête sur la perception de la corruption, et de la cartographie des risques de corruption.</p>											
<p>Appui dans l'élaboration de différents canevas pour les besoins du diagnostic de la lutte contre la corruption en Algérie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Exploitation des canevas envoyés aux secteurs ;</li> <li>-Les recommandations et contributions durant les consultations ;</li> <li>-Elaboration de canevas de mise en oeuvre sectorielle et nationale</li> <li>-Elaboration de canevas de suivi sectoriel-et national</li> <li>-Elaboration de canevas d'évaluation sectorielle et nationale</li> </ul>											
UNDP											
5 000											

<b>Activ resulty 2.3 Appui dans le processus de la consultation avec les différents acteurs nationaux intervenant dans la politique nationale de lutte contre la corruption.</b>								
	Organisation des ateliers de consultations avec la société civile et l'université				UNDP/ESHRA/ESMA	UNDP	TRAC	40 000
	Mobilisation de l'expertise technique pour appuyer la rédaction du rapport final de consultations nationales. Appui dans la mise en place en ligne				UNDP			3 000
<b>Produit 3 : La politique nationale de la lutte contre la corruption et le plan d'action pour la mise en œuvre des initiatives prioritaires sont élaborés</b>	<b>Activ resulty 3.1 Appui dans la rédaction de la politique nationale de la lutte contre la corruption</b>							
	Mobilisation d'expertise pour l'appui à la rédaction de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Corruption				UNDP			3 000
	Appui à l'organisation de la journée de présentation et restitution aux différentes parties prenantes de l'avant-projet de la politique globale de prévention de la corruption				UNDP			50 000

<p>Appui à la mise en place d'un groupe de travail du processus de renforcement des capacités (Task Force) Techniques de communications</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Management des risques</li> <li>Gouvernance</li> <li>-Développement d'indices de perception</li> <li>-détermination des indicateurs de performances</li> </ul>					<p>UNDP</p> <p>10 000</p>
<p><b>Activ result 3.2 Appui dans l'élaboration de la stratégie de la communication</b></p>					
<p>Mobilisation d'expertise pour l'appui à l'élaboration de la stratégie de communication de la politique nationale de lutte contre la corruption</p>				<p>UNDP</p> <p>8 000</p>	
<p>Appui dans la mise en place d'une cellule interne de communication au sein de l'ONPLC</p>				<p>UNDP</p> <p>15 000</p>	
<p>Ateliers techniques sur la communication de la politique avec différentes parties prenantes</p>				<p>UNDP</p> <p>5 000</p>	
<p><b>Activ result 3.3 Appui dans l'élaboration du plan d'action et des initiatives prioritaires de la politique globale de prévention de la corruption</b></p>					
<p>Elaboration du plan d'action de la politique globale de prévention de la corruption</p>				<p>UNDP</p> <p>3 000</p>	

	Elaboration du document de projet pour la mise en œuvre de la politique globale de prévention de la corruption							UNDP				3 000
Gestion de projet	Recrutement d'un(e) chargé(e) de projet (SB4) et assistant (SB3) Chargé(e) de communication (SB4) Direct Project cost pour appui programme-Administration Equipement informatique/télé-communication GMS							UNDP				40 000
<b>TOTAL</b>												<b>250 000 USD</b>



---

## VI. ANNEXES:

### ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE – COMITE DE PILOTAGE

Le Comité national de pilotage a pour mission de guider, superviser et coordonner les activités du projet.

#### I- Rôle et responsabilités de pilotage :

Le Comité de pilotage est responsable de toutes les activités du projet au niveau national. Il fournit des conseils en matière d'orientation stratégique et assure la supervision de la mise en œuvre de manière à atteindre les résultats attendus du programme.

Ses fonctions recouvrent également les aspects suivants :

- Il approuve les plans de travail annuels, les budgets et les rapports connexes.
- Sur la base des rapports d'activités et des réalisations, traite des besoins et des priorités du projet et prend les décisions qui s'imposent pour résoudre les éventuels problèmes ou blocages qui surviennent au cours de la mise en œuvre, en donnant des conseils sur la réorientation stratégique potentielle du descriptif de projet.
- Il décide de la méthode d'évaluation à adopter pour mesurer l'impact des activités.
- Il supervise la gestion des connaissances et la diffusion des informations jugées pertinentes pour d'autres intervenants ou partenaires.
- Il approuve les révisions du descriptif de projet.

#### II- Structure et composition

##### 1- Composition :

- Représentant principal du partenaire de réalisation, agissant en tant que co-président
- Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) agissant en tant que co-président
- Représentant du Ministère des Affaires étrangères

##### 2- Fréquence des réunions

Deux réunions par an sont prévues, des réunions extraordinaires auront lieu tel que requis par le projet. Les réunions sont convoquées par le président et les invitations (avec documents et ordre du jour à l'appui) doivent être envoyées aux participants au moins une semaine avant la date de la réunion.

##### 3- Ordre du jour

L'ordre du jour et les documents à l'appui seront préparés par l'unité du projet. Les membres du comité de pilotage peuvent déposer des demandes pour ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour.

**4- Quorum**

Le quorum est représenté par tous les membres du Comité national de pilotage.

**5- Participation d'observateurs :**

La décision d'inviter des observateurs ou des représentants d'autres organismes onusiens pertinents est prise par les co-présidents.

**6- Décisions :**

La prise de décision au sein du comité de pilotage se fait par consensus. Les décisions du comité de pilotage sont dûment enregistrées. Les décisions relatives à la révision du descriptif de projet, des plans de travail et des budgets annuels sont prises sur présentation d'un rapport d'étape préparé par l'unité de projet.

---

## **ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCES – CHARGE (E) DE PROJET**

### **IDENTIFICATION DU POSTE**

**Titre du Poste : Chargé (E) de Projet**

### **TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et mise à jour du plan de travail sur la base des produits attendus, dans les délais, conformément aux dispositions du document de projet et des procédures applicables à la mise en œuvre directe (DIM) ;
- La coordination du personnel et des consultants affectés au projet au niveau national;
- La production des rapports obligatoires à soumettre périodiquement indiqués dans le document du projet ;
- Le suivi et la gestion administratifs et financiers du projet, notamment, sur l'outil Atlas, conformément au descriptif du projet ainsi qu'aux politiques et procédures du PNUD applicables au DIM ;
- La gestion des ressources matérielles du projet et maintien de l'inventaire, ex. : le matériel, le mobilier et les fournitures de bureau acquis dans le cadre du projet ;
- La maintenance d'un système d'archivage de documents ;
- La préparation et la facilitation des audits du projet en apportant également sa coopération chaque fois que de besoin ;
- Participation à la mobilisation des ressources du projet et leur gestion sous la responsabilité du partenaire de réalisation.

### **PROFIL ET QUALIFICATIONS**

Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (maîtrise ou équivalent) Droit, administration, gestion ou équivalent.

- Minimum de 3 ans d'expérience pertinente, notamment en matière de :
  - Gestion de projets (programmation suivant la gestion axée sur les résultats et/ou l'approche du cadre logique)
  - Rédaction de documents de projet, courriers, Connaissances en communication institutionnelle, (rapports de synthèse et d'analyse ;traitement et exploitation de données)
- Maîtrise du français et de l'arabe (oral et écrit) et une connaissance pratique de l'anglais.

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**Titre du Poste : Assistant de projet**

**TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :**

- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet, (tenue des états financier et comptable, gestion des équipements et matériel...), soit :
  - La gestion de la comptabilité du projet pour garantir la précision et fiabilité des rapports financiers ;
  - La gestion des demandes de paiements selon les procédures et normes du PNUD ;
  - L'élaboration des documents comptables et rapports financiers ;
  - La gestion des ressources matérielles du projet et le maintien de leur inventaire, ainsi que l'archivage ordonné, sécurisé et à jour de l'ensemble des documents de projet ;
- Assurer les travaux du secrétariat du projet : rédaction des correspondances et gestion du courrier, organisation, tenue et archivage des dossiers du projet ;
- Contribuer à la planification, la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour du plan du travail sur la base des produits attendus, dans les délais, conformément aux dispositions du document de projet et des procédures applicables suivant les modalités DIM ;
- Contribuer à la mise en place du cadre de suivi des résultats du projet, particulièrement le suivi de l'utilisation des ressources du Projet ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports requis à soumettre périodiquement (trimestriellement, annuellement...) tel qu'indiqué dans le Plan de Suivi, Evaluation et Communication du projet ;
- Contribuer à la préparation et la facilitation des missions d'évaluation externes et/ou d'Audit du Projet ;
- Participer à l'organisation des ateliers, réunions de suivis, à l'organisation des formations et séminaires et à la rédaction de leurs comptes rendus ;
- Vérifier la conformité aux procédures du projet ;
- Participer à l'élaboration de supports de communication articles, brochures etc... ;
- Faire des rapports/compte rendus photographiques des ateliers et des déplacements sur terrain.

**PROFIL ET QUALIFICATIONS**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Licence) en Droit, Sciences de gestion, administration ou équivalent



- Minimum de deux années d'expérience pertinente en matière de gestion de projets de développement (Expérience de travail sur des projets de développement à cofinancement international) ;
- Connaissance approfondie des outils informatiques, Windows : Word, Excel, Power Point, internet et excellente capacité d'organisation et de travail en équipe.
- Maîtrise du français et de l'arabe (oral et écrit) et une connaissance pratique de l'anglais.

